

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance Etudes, Prospective  
Evaluation

Lyon, le 6 mars 2013

Affaire suivie par : Marie-Odile Ratouis  
Unité Évaluation Environnementale  
Tél. : 04 26 28 67 57  
Courriel : marie-odile.ratouis  
@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Dans le cadre de la réforme des études d'impact, vous avez déposé le 6 février 2013 un formulaire d'examen au cas par cas concernant un projet de défrichement pour la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit «Quartier Vidal Guérin »,section C parcelle n°1922 sur la commune de Ailhon (07). J'ai l'honneur de vous adresser la décision prise par l'Autorité environnementale (AE) en date du 6 mars 2013.

Conformément aux textes en vigueur, cette décision est publiée sur le site internet de l'Autorité environnementale. Elle figure également dans le dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public conformément à l'art. L. 122-1-1 du code de l'environnement.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le préfet de région, par délégation,  
le directeur régional,

Service CÉPÉ  
Le chef de l'unité Évaluation Environnementale  
des plans, Programmes et Projets

Nicole CARRIÉ

Monsieur Anthony Berthon  
107 boulevard Jean Mothon  
07 200 AUBENAS